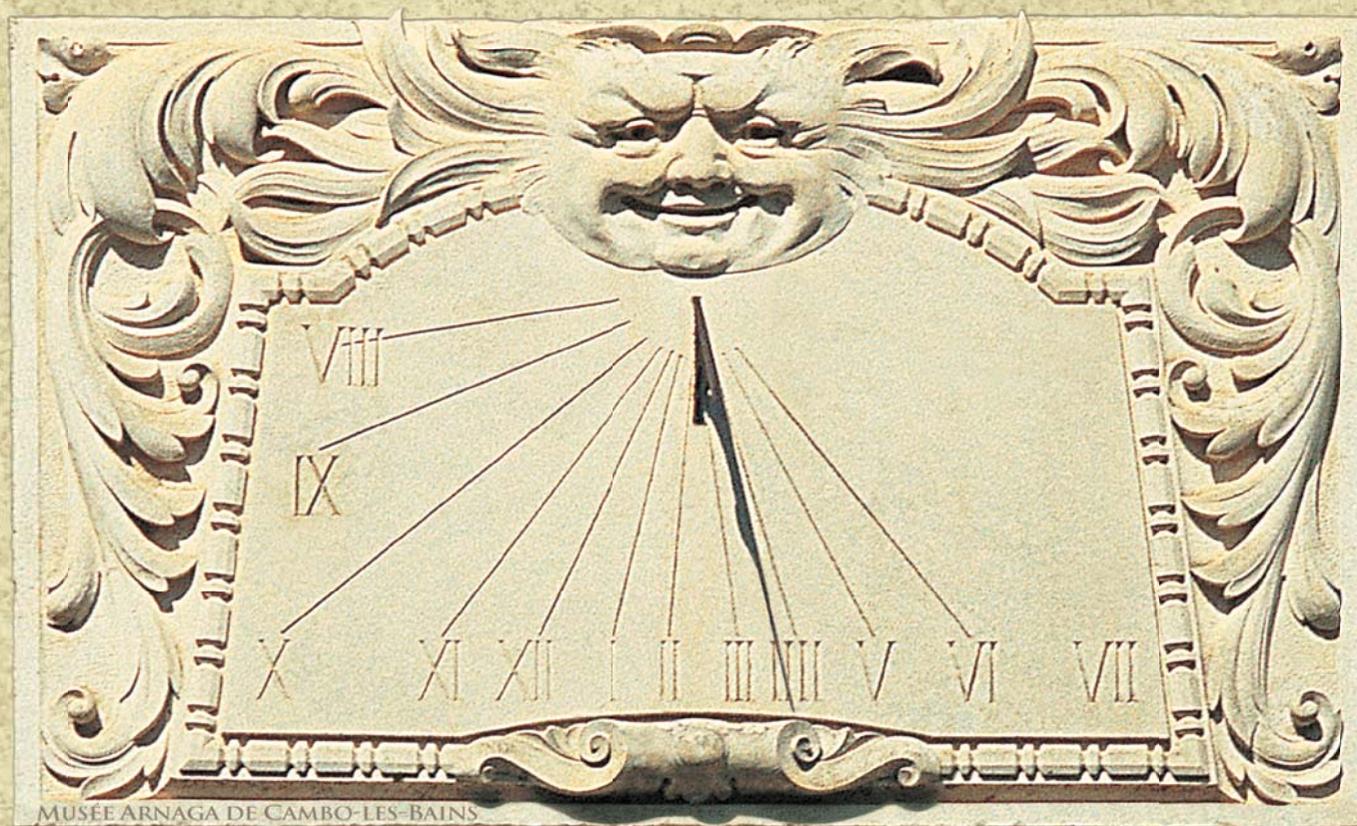


# Aquitaine Pyrénées Languedoc Capital PME 2004

*Devenir actionnaire des PME  
les plus performantes et dynamiques de votre région,  
en diversifiant vos risques sur un panel de PME  
sélectionnées par une équipe de professionnels expérimentés,  
avec une perspective de rendement attractif,  
en réalisant des économies d'impôt  
et en bénéficiant d'un cadre fiscal privilégié.*



**Souscription au Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)  
Aquitaine Pyrénées Languedoc Capital PME 2004**



**ICSO GESTION**  
Investisseurs en Capital dans le Sud-Ouest • Gestion du FCPR

Membre de  **IRDI GIE**

# Aquitaine Pyrénées Languedoc Capital PME 2004



## Participer au développement économique de votre territoire

Le FIP "Aquitaine Pyrénées Languedoc Capital PME 2004" investit au capital ou autres fonds propres des PME exerçant leur activité dans les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

Ce renfort au capital ou quasi-capital est indispensable au développement rapide et harmonieux des PME qui constituent le socle de l'activité économique de votre environnement proche.



## ... en diversifiant vos risques sur un panel de sociétés

Le FIP "Aquitaine Pyrénées Languedoc Capital PME 2004" investira au maximum 10% de son actif sur une même société. Il investira au minimum 60% de son actif en actions de PME\* mûres, financièrement saines et en croissance. Le solde, soit 40%, sera placé sur des supports monétaires et obligataires sécurisés.

\* Les PME sont des entreprises non cotées, indépendantes :

- de moins de 250 salariés,
  - de chiffre d'affaires inférieur à 40 millions d'euros ou dont le total de bilan est inférieur à 27 millions d'euros.
- Une partie – au minimum 10 % – sera constitué d'entreprises de moins de 5 ans d'âge.



## ... sélectionnés par une équipe de professionnels expérimentés

Le FIP "Aquitaine Pyrénées Languedoc Capital PME 2004" est géré par ICSSO Gestion, société de gestion adhérent au groupement d'intérêt économique IRDI GIE. L'équipe de gestion basée à Toulouse et à Bordeaux, a assuré depuis 15 ans le succès de l'IRDl par des performances

régulières et durables. Ces professionnels connaissent personnellement les meilleures entreprises de la région. Ils étudient en profondeur, avant d'investir, la situation de l'entreprise, sa capacité de croissance et savent optimiser en fin de période la cession des actions ou parts de l'entreprise.



## ... avec une perspective de rendement attractif

Placement de long terme, le FIP "Aquitaine Pyrénées Languedoc Capital PME 2004" est conçu pour maximiser ses performances en fin de période, pour permettre d'accompagner la croissance des entreprises dans la durée.

Les investissements du F.I.P. seront réalisés, sous réserve de l'accord des comités respectifs, en co-investissement avec l'IRDl. A titre purement indicatif, le TRI brut\* – Taux de Rendement Interne Brut – des investissements de l'IRDl depuis sa création en 1981 ressort à 20,2 % l'an au 30 juin 2003.

Les performances passées ne sont cependant pas nécessairement comparables ou renouvelables et le rendement et le capital du F.I.P. ne sont pas garantis.

L'investissement en parts FIP doit être effectué dans une perspective long-terme :

- la cession avant 5 ans remet en cause les avantages fiscaux sauf cas particuliers prévus par la loi,
- l'attente de la liquidation du fonds en fin de dixième année permet d'optimiser les perspectives de rendement comparée à une demande de rachat antérieure.

\* Ce taux mesure la rentabilité de l'investissement une fois la participation cédée, hors prise en compte des frais de l'IRDl.



## Réaliser des économies d'impôt

La souscription au FIP donne droit à une réduction d'impôt de 25 % dans la limite de versement de 12 000 Euros pour une personne seule et de 24 000 Euros pour un couple. Cette fiscalité est cumulable avec celles des FCPI et des SOFICA.

Réduction d'impôt maximale en souscrivant "Aquitaine Pyrénées Languedoc Capital PME 2004" :  
3 000 Euros pour une personne seule,  
6 000 Euros pour un couple.



## ... en bénéficiant d'un cadre fiscal privilégié

Les produits et plus-values sont exonérés d'impôt (hors prélèvements sociaux) si les parts sont conservées au moins 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2009.

### **Caractéristiques**

« Aquitaine-Pyrénées-Languedoc Capital PME 2004 » est un FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) bénéficiant du statut fiscal des FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) qui a été agréé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

### **Délai de souscription**

Souscription jusqu'au 31 décembre 2004

### **Valeur à l'origine de la part**

1000 Euros

### **Durée du Fonds**

10 ans.

Le Fonds créé le 31 décembre 2004 sera liquidé le 31 décembre 2014.

### **Conditions de souscription**

Commission de souscription : 5 % TTC

### **Rémunération de la Société de gestion**

Égale à 3 % TTC du montant total des souscriptions pendant 5 ans.  
Au-delà : 3 % TTC du prix d'acquisition non réévalué des participations encore en portefeuille.

### **Rachat**

Rachat possible après 7 ans, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec un droit de sortie dégressif (6 % au cours de la huitième année, 4 % au cours de la neuvième année, 2 % au cours de la dixième année).

### **Cession**

Les parts peuvent être cédés avant 7 ans par l'intermédiaire de la Société de gestion mais sans garantie de bonne fin. Dans ce cas, la Société de gestion et le cédant négocieront une commission payable à la Société de gestion.

La cession avant 5 ans remet en cause les avantages fiscaux, sauf cas particuliers prévus par la loi.

### **Fiscalité**

Réduction d'impôts égale à 25 % de l'investissement dans la limite de versement de 12 000 Euros pour une personne seule et de 24 000 Euros pour un couple.

Exonération des revenus et plus-values.

### **Société de gestion**

ICSO Gestion – 18, place Dupuy 31 000 Toulouse

### **Dépositaire**

CDC IXIS



Membre de  **IRDI GIE**